# **REPUBLIQUE FRANCAISE**

#### **DEPARTEMENT DE LA CORREZE**

#### **COMMUNE DE MEYMAC**

Le Maire de la Commune de MEYMAC (Corrèze)

Le Maire de la Commune de MEYMAC (Corrèze)

VU la délibération en date du 25 mai 2020 reçue en Sous-Préfecture le 26 mai 2020 donnant délégation au Maire en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Locales pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

# **DECISION N°2025-02-12**

# ARTICLE 1ER:

Il est validé l'acquisition à l'entreprise Corvisier sise 4 rue du stade − 19300 MONTAIGNAC SAINT HYPPOLITE, d'une pelle de type MECALAC 12 MTX avec différents godets chargeur et fourche à palette, livrée à Meymac, pour une valeur de 37.000 € HT soit 44.400 € TTC, étant précisé que la facturation et le paiement auront lieu semaine 16 du l'année 2025.

Meymac, le 24 Février 2025

Le Maire de Meymac,

Philippe BRUGERE